

Je trouve que les amendements proposés par le député sont faux, et je pense que les Canadiens vont trouver également qu'ils sonnent faux. Les problèmes ont mis des années à s'installer, quand le gouvernement précédent était au pouvoir, quand le député lui-même était au pouvoir. Notre gouvernement procède de façon absolument réfléchie, pour redonner au pays et aux Canadiens la maîtrise de leur avenir économique et les programmes sociaux que nous désirons tous. Mais tant que nous n'aurons pas mis un peu d'ordre et de responsabilité dans les finances, il faudra que les ex-ministériels continuent d'en porter une certaine part de responsabilité.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir faire quelques remarques en réponse au député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) et à la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall). Je pense qu'il faut replacer cet amendement et le projet de loi dans un certain contexte. La meilleure façon de présenter ce contexte dans lequel nous devons discuter de cet amendement, c'est peut-être de dire que le projet de loi fiscal que nous modifions est un projet de loi qui aide certains Canadiens et qui en sanctionne d'autres d'une certaine manière. Le projet de loi C-84 va accentuer l'écart entre les riches et les pauvres qui préoccupe depuis toujours les Canadiens. C'est une chose qui préoccupe beaucoup d'entre nous depuis de nombreuses années.

Nous discutons régulièrement à la Chambre du fait que seulement la moitié des gains en capital sont imposés. Du fait de cette imposition, nous avons eu un manque à gagner fiscal de 440 millions de dollars cette année. Cette disposition que nous considérons comme pratiquement normale, selon laquelle la moitié seulement des gains en capital doivent être imposés sans qu'il soit question d'en imposer la totalité, mériterait certainement l'être discutée.

Je pourrais vous signaler de nombreuses autres dispositions du même genre. Qui va profiter de la disposition du budget qui a fait monter à environ \$15,000 par an le plafond des Régimes enregistrés d'épargne-retraite? Ce sont les gens qui ont des revenus annuels de \$86,000. Pour pouvoir bénéficier de ce plafond, il faut un revenu de cet ordre. Il est bien évident qu'un bon nombre de familles canadiennes vont pouvoir bénéficier de cette disposition. Il est évident que l'intention du gouvernement est d'aider les gens qui ont un revenu supérieur à \$86,000 à économiser pour leur retraite. Mon Dieu, j'avoue que cela me dépasse complètement que quelqu'un puisse oser sérieusement proposer quelque chose de semblable.

Le gouvernement a en outre précisé qu'il commencerait par n'imposer que la moitié des gains en capital, mais qu'un certain nombre de personnes ne seraient pas imposées du tout. Les gens qui réalisent des gains en capital en vendant des bijoux ou des possessions immobilières à l'étranger ne paieront absolument aucun impôt. Mais il faut bien trouver ces rentrées fiscales quelque part, et le gouvernement a déclaré qu'il allait faire quelque chose d'un peu différent. Il a dit qu'il ferait payer des impôts sur la valeur inflationniste des revenus des gens.

L'amendement n° 4 va rétablir la pleine indexation des tranches d'imposition et des exemptions personnelles. Le gouvernement est maintenant directement intéressé à l'inflation. Tant

Impôt sur le revenu—Loi

que l'inflation augmente de plus de 3 p. 100, le gouvernement gagne de l'argent. Comme mon collègue l'a déjà dit, le gouvernement va gagner énormément d'argent. Au cours de l'année fiscale 1985-1986, cette disposition va faire gagner 80 millions de dollars au gouvernement fédéral. En 1986-1987, ce montant passera à 570 millions de dollars, et il continuera d'augmenter jusqu'à 1 milliard, 2 milliards ou 3 milliards de dollars. Le gouvernement va imposer la valeur inflationniste des revenus et en tirer des milliards de dollars de recettes.

Je trouve étonnant qu'un gouvernement qui prétend se soucier des particuliers et des membres de la collectivité qui se battent avec acharnement pour construire le Canada s'en prenne à ces mêmes personnes avec cette disposition. Cette année, on va extorquer 570 millions de dollars aux collectivités et aux ménages de tout notre pays au profit d'Ottawa pour réduire le déficit ou pour compenser les largesses qu'on accorde à d'autres personnes avec ce même projet de loi. Quand le gouvernement refuse de taxer des gains en capital de l'ordre de un demi-million de dollars, il doit compenser ce manque à gagner en puisant dans les goussets des simples particuliers, hommes ou femmes. Ce n'est là qu'une des dispositions du projet de loi; il en reste bien d'autres à débattre.

Il est tout à fait injuste et inusité que le gouvernement oblige le simple contribuable à payer un supplément d'impôt fondé non sur la valeur réelle de son revenu mais sur sa valeur inflationniste. C'est une autre indication de l'orientation du gouvernement. Désormais, on ne tiendra plus compte de la première tranche de 3 p. 100 de l'inflation. En somme, le gouvernement sera bénéficiaire d'un taux d'inflation de 3 p. 100. D'ici quelques années, cette disposition rapportera des milliards au gouvernement. On est en train d'établir un dangereux précédent puisque les gouvernements pourront tirer profit de l'inflation. C'est ce qui explique qu'on ait présenté cet amendement.

Il est certain que les néo-démocrates vont appuyer l'amendement présenté par notre collègue. Si la motion que nous sommes en train de débattre n'est pas adoptée, il en coûtera des centaines de millions aux Canadiens. Ce sont les simples particuliers qui en feront les frais, et je pense que c'est le point essentiel. Comme on enlèvera aux particuliers des centaines de millions de dollars, cet argent ne pourra servir à acheter des biens de consommation, ni à aller manger en famille au restaurant une fois par semaine. Comme tous les autres, les commerces de Moose Jaw vont en souffrir. Ce n'est qu'une disposition, monsieur le Président, et malheureusement, en maintes occasions, il nous faudra encore dénoncer d'autres dispositions dont les effets seront les mêmes.

• (1220)

J'espère qu'un autre représentant ministériel pourra nous expliquer mieux que la ministre d'État aux Finances pourquoi le gouvernement s'oppose à cet amendement. Comment les citoyens de Moose Jaw ou de Chicoutimi pourront-ils se réjouir que des centaines de milliers de dollars soient enlevés aux Canadiens du fait de cette mesure, et prennent le chemin d'Ottawa pour servir à réduire le déficit ou encore, ce qui est plus grave, à combler les dépenses énormes entraînées par l'exemption sur les gains en capital?